

AFFICHE LE

1- Reddition réglementaire de comptes-Information (néant)

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, il a été rendu compte au conseil d'administration des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil d'administration au Président.

FINANCES

2- Débat sur les orientations budgétaires 2026

Le conseil d'administration a pris acte à l'unanimité du débat sur les orientations budgétaires 2026.

3- Acceptation d'un don au CCAS

Le conseil d'administration a accepté à l'unanimité un don de 396.33 euros.

PERSONNEL

4- Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de donner mandat au Centre de Gestion de la Vendée pour la réalisation de la mise en concurrence du groupement de commandes au sujet de la couverture du risque santé des agents du CCAS.